

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 805

21 avril 2006

SOMMAIRE

A.S.B. Trading S.A., Hobscheid	38632	Gesondhetsbackerei, S.à r.l., Niederanven	38626
Aal Veinen, S.à r.l., Vianden	38628	Getinge Finance, S.à r.l., Windhof	38634
Alpha Luxembourg S.A., Mamer	38637	Getinge Luxembourg, S.à r.l., Windhof	38635
Alux Taxis, S.à r.l., Mondercange	38635	Goldfrapp, S.à r.l., Luxembourg	38631
Angerbach, S.à r.l., Luxembourg	38633	Gottleuba, S.à r.l., Luxembourg	38634
Aprinvest S.A., Luxembourg	38618	Grep Thionville I, S.à r.l., Luxembourg	38621
Aprotec S.A., Eschdorf	38636	Havel Holding, S.à r.l., Luxembourg	38630
Arthur Welter Sports, S.à r.l., Leudelange ..	38636	Hawksley Corporation, S.à r.l., Luxembourg ...	38634
Assurances Kuffer, S.à r.l., Differdange	38622	Holding Six S.A.H., Bertrange	38617
Belovo Holding S.A., Luxembourg	38635	IC Property Invest, S.à r.l., Luxembourg	38619
Blankaert S.A., Pétange	38626	InPro II Licensing, S.à r.l., Luxembourg	38614
Blankaert S.A., Pétange	38626	InPro II Licensing, S.à r.l., Luxembourg	38614
Bockfelsen Holding S.A., Luxembourg	38594	Inveskar S.A., Luxembourg	38638
Brabant S.A., Luxembourg	38617	Inveskar S.A., Luxembourg	38638
(De) Brout'kuerf, S.à r.l., Ettelbrück	38627	Johanns & Cie, S.à r.l., Windhof-Capellen	38628
By Internet S.A., Luxembourg	38619	K-Invest S.A., Luxembourg	38620
C.F.E.P., Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Luxembourg	38637	Kalifa S.A., Luxembourg	38621
C.F.E.P., Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Luxembourg	38637	Lausanvest S.A., Luxembourg	38639
Carey Finance, S.à r.l., Münsbach	38612	Limra International, S.à r.l., Münsbach	38612
Chauffage & Sanitaire Heinen Steve, S.à r.l., Ber- trange	38625	Lux-International Transport, G.m.b.H., Luxem- bourg	38629
CLC - Combi Logistic Consulting S.A., Itzig	38632	Manta Corporation S.A., Luxembourg	38629
CoDeLux S.A., Luxembourg	38620	Matrix La Gaude Investment, S.à r.l., Luxembourg	38624
Confort et Chaleur S.A., Windhof	38633	Matrix La Gaude Property, S.à r.l., Luxembourg .	38638
Cordrey Associates S.A., Luxembourg	38630	Matrix La Gaude S.A., Luxembourg	38614
Corecom International S.A., Windhof	38633	Matrix St-Laurent-de-Mure, S.à r.l., Luxembourg.	38632
Cosylux S.A., Bertrange	38616	MBC-IT-Solutions, S.à r.l., Windhof	38626
Dankalux, S.à r.l., Luxembourg	38630	Meetings, Translations & Incentives Services S.A., Luxembourg	38622
Delta Cargo, S.à r.l., Kleinbettingen	38637	Miseler Baeckerei, S.à r.l., Wasserbillig	38623
Egon Holding S.A., Luxembourg	38613	Moewe Holding S.A., Esch-sur-Alzette	38636
Ets Hoffmann-Neu Wilwerwiltz S.A., Wilwerwiltz	38627	Mosaïc Line S.A., Dudelange	38630
Euroimm S.A., Luxembourg	38618	MQ Vision (MQV) Holding S.A., Luxembourg ...	38622
F.P.H. S.A., Perlé	38611	MQ Vision (MQV) Holding S.A., Luxembourg ...	38622
Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein, S.à r.l., Itzig	38639	MQ Vision (MQV) Holding S.A., Luxembourg ...	38622
Fischer, S.à r.l., Mensdorf	38626	MQ Vision (MQV) Holding S.A., Luxembourg ...	38623
Free Style S.A., Luxembourg	38636	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg	38619
Gem Shipping S.A., Luxembourg	38623	Neisse Holding, S.à r.l., Luxembourg	38631
		Netway S.A., Luxembourg	38636
		Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A., Lu-	

xembourg	38615	bourg	38611
Novelis Luxembourg S.A., Luxembourg.....	38633	Shipping Star S.A., Luxembourg	38624
Novigo, S.à r.l., Bissen	38639	Sobelux Holding S.A., Luxembourg	38612
Op Engineering S.A., Luxembourg	38620	Société d'Expansion Financière S.A.H., Luxem-	
Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Olm.	38625	bourg	38639
Outstanding Productions S.A. Luxembourg, Olm.	38625	Société Nord Mistral S.A.H., Pétange	38613
Pa.Fi. France S.A., Luxembourg	38629	Socotec Luxembourg, S.à r.l., Howald	38627
Panord, S.à r.l., Mersch.	38628	Soluca, Société Luxembourgeoise de Carburants,	
Pâtisseries Scheer - Brassel, S.à r.l., Luxembourg.	38624	S.à r.l., Windhof	38632
Perses S.A., Luxembourg	38618	Sopafi-Lux Holding S.A., Pétange	38614
Pharma Gestion, S.à r.l., Redange-sur-Attert ...	38637	Soparint S.A., Luxembourg	38638
Pharma Goedert Immo S.A., Redange-sur-Attert	38637	Spido Oil, S.à r.l., Steinfort.	38628
Q.N.T. S.A., Luxembourg	38620	Star Parks Luxembourg Holdco S.A., Luxembourg	38625
Ricefin S.A., Luxembourg	38620	Star Participations S.A.H., Windhof	38632
Rohl Immo, S.à r.l., Ettelbruck	38635	Step 2706 S.A. Holding, Bertrange	38616
Royal Taxis, S.à r.l., Mondercange.	38635	Tabacs - Presse S.A., Steinfort.	38628
Sal. Oppenheim jr. & Cie., Luxembourg.....	38640	Talerion Holding S.A., Luxembourg	38615
Sea Waves S.A., Luxembourg	38617	Terre Rouge S.A., Windhof	38631
Seven Conseils S.A., Pétange.	38613	U.M.I.G. S.A., Luxembourg	38627
SGAM AI CTA Diversified Fund, Sicav, Luxem-		United Properties S.A., Luxembourg	38639
bourg	38595	Yorkimmo S.A., Luxembourg	38595
SGAM AI CTA Diversified Fund, Sicav, Luxem-			

BOCKFELSEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.303.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 novembre 2005 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et Président du Conseil et décide nommer pour une durée de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme d'un an, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.
BOCKFELSEN HOLDING S.A.
D. Murari / J.-Ph. Fiorucci
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011979/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

YORKIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Signature.

(009900.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

**SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND)**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.488.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY Fund («the Company»), having its registered office in L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on June 20, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 557 of July 21, 2001.

The meeting is opened at 11.30 a.m. under the chair of Mr Claude Bouillon, private employee, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nathalie Roux, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Marie Magonet, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Agenda of the meeting is the following:

1) Change the name of the Company from SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND to SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND and amendment of the first article of the Articles of Incorporation dated 5 July 2004 accordingly.

2) Amendment of Article 7 in order notably:

* to provide that the Company may also issue distribution shares besides capitalisation shares.

3) Amendment of Article 8 in order notably:

* to complete the paragraph relating to the transfer of shares

* to determine the currencies in which the purchase price may be paid

4) Modification of Article 10 in order notably to allow subscription of shares by a restricted number of US citizens.

5) Net Asset Value - Amendment of Article 11 in order to introduce the units or shares of undertakings for collective investment as assets of the Company.

6) Amendment of Article 12 in order to provide that the redemption price shall be paid within thirty calendar days instead of thirty-five business days.

7) Amendment of Article 13 in order to add that the Company may suspend the calculation of the NAV and the issue, redemption and conversion of Shares when any of the target funds in which the Company invests substantially its assets suspends the calculation of its net asset value.

8) Amendment of Article 26 «Interest» in order to update and complete this Article.

9) Amendment of Article 29 in order to provide for that the Company has appointed the Investment Manager for an unlimited period of time.

10) Change of the title of Article 32 «Profit Balance» into «Distribution policy» and rewriting of this Article further to the launching of distribution shares.

11) Amendment of Article 33 «Dissolution of the Company» in order to include in this Article the liquidation of the Company as provided for by Article 35 and modification of the reference to Article 37 into Article 36

12) Amendment of Article 34 in order notably to remove the 4th § which granted to the shareholders the possibility to decide the termination of a Class of Shares.

13) Removal of Article 35 as a consequence of the decision made under item 11) here above.

14) Renumbering of the subsequent Articles.

15) To decide any other minor changes and to vote and agree on any resolutions put before the Extraordinary General Meeting deemed appropriate or useful with respect to the restructuring.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

III. That, according to the attendance list, all the 1,718.87 shares in issue are present or represented.

IV. That the quorum of shareholders as required by law is present or represented at the present meeting;

V. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting (hereinafter the «General Meeting»), after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the Company's name from SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND to SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND, and to amend Article one of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Art. 1. Denomination. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a Société d'investissement à capital variable under the name of SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND (hereinafter referred to as the «Company».)»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 7 in order notably to provide that the Company may also issue distribution shares besides capitalisation shares.

* Article 7 will now read as follows:

Art. 7. Classes of shares. The board of directors of the Company may, at any time, issue classes of shares. These classes of shares may differ in, inter alia, their sales charge structure, reference currency, minimum investment requirements and management fees, in the attribution of the Company's performance applying to them or type of target investors, or corresponding to a specific distribution policy, such as giving right to regular dividend payments («Distribution shares») or giving no right to distributions as the earnings will be reinvested («Capitalisation shares»).

Third resolution

The meeting decides to amend Article 8 in order notably:

* to complete the paragraph relating to the transfer of shares

* to determine the currencies in which the purchase price may be paid

Article 8 will now read as follows:

Art. 8. Form of the shares. The Company shall issue shares of each class of shares in registered form only.

Shares are issued in uncertificated form with a confirmation statement, unless a share certificate is specifically requested at the time of subscription, and in such case, the subscriber will bear the risk and any additional expense arising from the issue of such certificate. Holders of certificated shares must return their share certificates, duly renounced, to the Company before conversion or redemption instructions may be effected.

Shares do not carry any preferential or pre-emptive rights and each Share is entitled to one vote at all general meetings of Shareholders regardless of its net asset value.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such share register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the class of each such share, the amounts paid for each such share, the transfer of shares and the dates of such transfers. The share register is conclusive evidence of ownership. The Company treats the registered owner of a share as the absolute and beneficial owner thereof.

The transfer of a registered share shall be carried out (a) in case certificates have been issued, through the delivery to the Company of the certificate(s) representing such share, together with all transfer documents required by the Company, and (b) if no certificate(s) have been issued by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Any owner of registered shares has to indicate to the Company an address to be maintained in the share register.

All notices and announcements (such as dividend distribution) of the Company given to owners of registered shares shall be validly made at such address. Any shareholder may, at any moment, request in writing amendments to his address as maintained in the share register. In case no address has been indicated by an owner of registered shares, the Company is entitled to deem that the necessary address of the shareholder is at the registered office of the Company.

The shares are issued, and share certificates if requested are delivered, only upon the acceptance of the subscription and the receipt of the subscription price under the conditions as set out in the prospectus in force.

Subject to all applicable laws and regulations, payment of the purchase price will be made in the currency in which the shares are denominated as well as in certain other currencies as may be determined from time to time by the board of directors.

Following acceptance of the subscription and receipt of the relevant purchase price, rights in the subscribed shares shall be vested in the subscriber and, following his request, he shall forthwith receive final shares certificates in registered form.

The payment of dividends shall be carried out as regards registered shares at the address of the relevant shareholder recorded in the register of shareholders.

The Company will recognise only one holder in respect of each share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 10 in order notably to allow subscription of shares by a restricted number of US citizens.

Article 10 will now read as follows:

Art. 10. Limitation to the ownership of shares. The Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Company such holding may be detrimental to the interests of the existing shareholders or of the Company, if it may

result, for example, in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred (such persons, firms, partnerships or corporate bodies to be determined by the board of directors).

For such purposes, the Company may, at its discretion and without liability:

a) decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears that such registration or transfer would or may eventually result in the beneficial ownership of said share by a person who is precluded from holding shares in the Company;

b) where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares, compulsorily purchase from any such shareholder all shares held by such shareholder; or

c) where it appears to the Company that one or more persons are the owners of a proportion of the shares in the Company which would render the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, compulsorily repurchase all or a proportion of the shares held by such shareholders.

In the cases enumerated at (a) to (c) (inclusive) hereabove, the following proceedings shall be applicable:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter referred to as the «redemption notice») upon the holders of shares subject to compulsory repurchase; the redemption notice shall specify the shares to be repurchased as aforesaid, the redemption price (as defined here below) to be paid for such shares and the place at which this price is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by registered mail, addressed to such shareholder at his address as indicated in the share register. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate, if issued, representing shares specified in the redemption notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in the redemption notice and the share certificate, if issued, representing such shares shall be cancelled in the books of the Company.

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be purchased (hereinafter referred to as the «redemption price») shall be an amount equal to the net asset value per share of the class to which the shares belong, determined in accordance with Article 11 hereof.

3) Subject to all applicable laws and regulations, payment of the redemption price will be made to the owner of such shares in the currency in which the shares are denominated, and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such owner upon surrender of the share certificate, if issued, representing the shares specified in such redemption notice. Upon deposit of such redemption price as aforesaid, no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the redemption price so deposited (without interest) from such bank upon effective surrender of the share certificate, if issued, as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article 10 shall not be questioned or invalidated in any case on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

The Company may also, at its discretion and without liability, decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Specifically, the Company may restrict or prevent the direct or indirect ownership of shares in the Company by any «US person», meaning any natural person resident in the United States, any partnership or corporation organised or incorporated under the laws of the United States, any estate of which any executor or administrator is a U.S. person, any trust of which any trustee is a U.S. person, any agency or branch of a foreign entity located in the United States, any non-discretionary account or similar account (other than an estate or trust), held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a U.S. person, any discretionary account or similar account (other than an estate or trust), held by a dealer or other fiduciary organised, incorporated, or (if an individual) resident in the United States and any partnership or corporation if organised or incorporated under the laws of any foreign jurisdiction, and formed by a U.S. person principally for the purpose of investing in securities not registered under the Securities Act of 1933 of the United States, as amended, unless it is organised or incorporated, and owned, by accredited investors who are not natural persons, estates or trusts.

The Shares have not been and will not be registered under the United States Securities Act of 1933 (as amended) (the «1933 Act») or the securities laws of any of the states of the United States. The Shares may not be offered, sold or delivered directly or indirectly in the United States of America, its territories or possessions including the states and the federal District of Columbia (the «United States») or to or for the account or benefit of any «US Person» being any citizen or resident of the United States, any corporation, partnership or other entity created or organised in or under the laws of the United States, or any person falling within the definition of the term «US Person» under Regulation S, promulgated under the 1933 Act («US Person») except pursuant to an exemption from, or in a transaction not subject to the registration requirements of the 1933 Act and any applicable securities laws. Any re-offer or resale of any of the Shares in the United States or to US Persons may constitute a violation of US law. Each applicant for Shares will be required to certify whether it is a «US Person».

The Shares are being offered outside the United States in reliance on an exemption from registration under Regulation S under the 1933 Act and if offered in the United States will be offered to a limited number of «accredited investors» (as defined in Rule 501(a) of Regulation D under the 1933 Act) in reliance on the private placement exemption from the registration requirements of the 1933 Act provided by section 4(2) of the 1933 Act and Regulation D thereunder.

The Company will not be registered under the United States Investment Company Act of 1940. Based on interpretations of the Investment Company Act by the staff of the United States Securities and Exchange Commission (the

«SEC») relating to foreign investment companies, if the Company has more than one hundred beneficial owners of its securities who are US Persons, it may become subject to the registration requirements under the Investment Company Act. The Directors will not knowingly permit the number of holders of Shares who are US Persons to exceed ninety (or such lesser number as the Directors may determine). To ensure this limit is maintained the Directors may decline to register a transfer of Shares to or for the account of any US Person and may require the mandatory repurchase of Shares beneficially owned by US Persons.

Fifth resolution

The meeting decides to amend Article 11 in order to introduce the units or shares of undertakings for collective investment as assets of the Company.

Article 11 will now read as follows:

Art. 11. Net asset value. The net asset value per share of each class of shares of the Company shall be determined periodically by the Company, but in any case not less than once a month, as the board of directors may determine (every such day for determination of the net asset value being referred to herein as the «valuation day») on the basis of the last available closing prices. If such day falls on a (legal or bank) holiday in Luxembourg, then the valuation day shall be the first succeeding full bank business day in Luxembourg.

The net asset value per share is expressed in the reference currency of each class of shares and is determined by dividing the value of the total assets properly allocable to such class of shares less the value of the total liabilities properly allocable to such class of shares by the total number of shares of such class outstanding on any valuation day.

If since the close of business, there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the Company's investments are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value per share of the different classes of shares shall be made in the following manner:

a) The assets of the Company shall be deemed to include:

1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;

2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, units or shares of Undertakings of Collective Investments, subscription rights, warrants,

options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (i) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance. The value of such assets shall be determined as follows:

i) The value of any cash on hand or on deposit bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends, interest declared or accrued and not yet received, all of which are deemed to be the full amount thereof unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

ii) securities listed on a recognised stock exchange or dealt on any other regulated market (hereinafter referred to as a «regulated market») that operates regularly, is recognised and is open to the public, will be valued at their last available closing prices, or, in the event that there should be several such markets, on the basis of their last available closing prices on the main market for the relevant security;

iii) in the event that the last available closing price does not, in the opinion of the directors, truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the directors based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith;

iv) securities not listed or traded on a stock exchange or not dealt on another regulated market will be valued on the basis of the probable sales proceeds determined prudently and in good faith by the directors; and

v) the liquidating value of futures, forward or options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the directors may deem fair and reasonable.

vi) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

vii) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve.

viii) Investments in other UCIs will be valued on the basis of the last available prices of the units or shares of such UCIs.

ix) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

Any assets held not expressed in the reference currency of the Company will be translated into such reference currency at the rate of exchange prevailing in a recognised market on the dealing day preceding the valuation day.

b) The liabilities of the Company shall be deemed to include:

i) all loans, bills and accounts payable;

ii) all accrued or payable administrative expenses (including global management fees, distribution fees, custodian fees, administrative agent fees, registrar and transfer agent fees, nominee and other third party fees);

iii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

iv) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the valuation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the directors, in particular those that have been set aside for a possible depreciation of the investments of the Company; and

v) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its directors (including all reasonable out of pocket expenses), investment advisors or investment managers, accountants, custodian bank and paying agent, administrative, corporate and domiciliary agent, registrar and transfer agent and permanent representatives in places of registration, nominees and any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, cost of any proposed listings, maintaining such listings, promotion, printing, reporting and publishing expenses (including reasonable marketing and advertising expenses and costs of preparing, translating and printing in different languages) of Prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, annual reports and semi-annual reports, taxes or governmental and supervisory authority charges, insurance costs and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

All shares in the process of being redeemed by the Company shall be deemed to be issued until the close of business on the valuation day applicable to the redemption. The redemption price is a liability of the Company from the close of business on this date until paid.

All shares issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be deemed issued from the close of business on the valuation day applicable to the subscription. The subscription price is an amount owed to the Company from the close of business on such day until paid.

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 12 in order to provide that the redemption price shall be paid within thirty calendar days instead of thirty-five business days.

Article 12 will now read as follows:

Art. 12. Issue, redemption and conversion of shares. The board of directors is authorised to issue further fully paid-up shares of each class at any time at a price based on the net asset value per share for each class of shares determined in accordance with Article 11 hereof, as of such valuation date as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales charges, as approved from time to time by the board of directors.

If, whenever and as much as the board of director may decide, a payment made by a subscriber is likely to result in the issue of fractions of shares (until five decimal places) such fraction(s) shall not confer any voting right, but shall entitle to a proportional share of the Company's profits.

The board of directors may delegate to any duly authorised company or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of receiving payment for such new shares.

All new share subscriptions shall, under pain of nullity, be entirely liberated, and the shares issued carry the same rights as those shares in existence on the date of the issuance.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the directors may, at any time and from time to time and in their absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of shares of any class.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé») and provided that such securities comply with the investment objectives, restrictions and policies of the Company.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company under the terms and conditions set forth by the board of directors in the prospectus and within the limits as provided in this Article 12. The redemption price per share shall be paid within a period as determined by the board of directors which shall not exceed thirty calendar days from the relevant valuation date, as it is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company. The redemption price shall be equal to the net asset value per share relative to the class to which it belongs, determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, decreased by charges and com-

missions at the rate provided in the prospectus. Any such request for redemption must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other legal entity appointed by the Company for the redemption of shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares, if issued. The relevant redemption price may be rounded up or down to a maximum of five decimal places of the reference currency as the board of directors shall determine.

The Company shall ensure that at all times it has enough liquidity to enable satisfaction of any requests for redemption of shares.

Further if at any given date redemption request pursuant to this Article 12 exceed a certain level to be determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue in a class, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption will be scaled down pro rata so that no more than the determined level be redeemed on a determined valuation date.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The Company will have the right, if the board of directors so determines and with the consent of the shareholder concerned, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to such shareholder investments from the pool of assets set up in connection with such classes of shares equal in value (calculated in a manner as described in Article 11 hereof) as of the valuation date on which the redemption price is calculated to the value of shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the relevant class of shares, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

Shares redeemed by the Company shall be cancelled in the books of the Company.

The requests for subscription and redemption shall be received at the location designated to and for this effect by the board of directors.

Unless otherwise determined by the board of directors for certain classes of shares, any shareholder is entitled to require the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class, subject to such restrictions as to the terms, conditions and payment of such charges and commissions as the board of directors shall determine.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same valuation date.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Seventh resolution

The meeting decides to amend Article 13 in order to add that the Company may suspend the calculation of the NAV and the issue, redemption and conversion of Shares when any of the target funds in which the Company invests substantially its assets suspends the calculation of its net asset value.

Article 13 will now read as follows:

Art. 13. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, the redemption and the conversion of shares. The Company may suspend the calculation of the net asset value and the issue and redemption of any classes of shares, in particular, in the following circumstances:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the Company's investments is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the Company's investments quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current price or value on any stock exchange or other market;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company.

g) when any of the target funds in which the Company invests substantially its assets suspends the calculation of its net asset value.

Under exceptional circumstances, which may adversely affect the rights of shareholders, the board of directors reserves the right to conduct the necessary sales of transferable securities before setting the share price at which share-

holders can apply to have their shares redeemed. In this case, subscriptions and redemptions applications in process shall be dealt with on the basis of the net asset value thus calculated after the necessary sales.

Subscribers and shareholders tendering shares for redemption or conversion shall be advised of the suspension of the calculation of the net asset value.

The suspension of the net asset value calculation may be published by adequate means if the duration of the suspension is to exceed 1 month.

Suspended subscription, redemption and conversion applications may be withdrawn by written notice provided that the Company receives such notice before the suspension ends.

Suspended subscriptions, redemptions and conversions shall be executed on the first valuation day following the resumption of net asset value calculation by the Company.

Eighth resolution

The meeting decides to amend Article 26 «Interest» in order to update and complete this Article.

Article 26 will now read as follows:

Art. 26. Interest. No contract or other transaction which the Company and any other corporation or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company are interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any interest opposite to the Company in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term «interest opposite to the Company», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving SGAM Alternative Investments, Paris such company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion.

Ninth resolution

The meeting decides to amend Article 29 in order to provide for that the Company has appointed the Investment Manager for an unlimited period of time.

Article 29 will now read as follows:

Art. 29. Advisor, Investment Manager, Custodian and other contractual parties. The Company may enter into an investment advisory agreement in order to be advised and assisted while managing its portfolio, as well as enter into investment management agreement with one or more fund managers. The Company has appointed SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS as its investment manager for an unlimited period (beginning on the date of the incorporation of the Company).

In addition, the Company shall enter into service agreements with other contractual parties, for example an administrative, corporate and domiciliary agent to fulfil the role of «administration centrale» as defined in the Institut Monétaire Luxembourgeois Circular 91/75 of 21 January 1991, or any ulterior circular issued by prescription of the Luxembourg Supervisory Authority.

In the event of non-conclusion or termination of the investment management agreement for what ever reason, the Company shall immediately change its name upon request of any fund manager into a name not resembling the name specified in Article 1 of the Articles.

The Company shall enter into a custodian agreement with a bank (hereinafter referred to as the «Custodian») which shall satisfy the requirements of the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time. All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire the board of directors shall use its best endeavours to find another bank to be Custodian in place of the retiring Custodian and the board of directors shall appoint such bank as Custodian.

The board of directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed in accordance with these provisions to act in the place thereof.

Tenth resolution

The meeting decides to Change the title of Article 32 «Profit Balance» into «Distribution policy» and rewriting of this Article further to the launching of distribution shares.

Article 32 will now read as follows:

Art. 32. Distribution policy. The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall determine, upon proposal made by the Board of Directors, the amount of potential cash distributions to Shareholders.

In principle, the Company does intend to distribute neither its investment income nor the net capital gains realised as the management of the Company is oriented towards capital gains. The Board of Directors shall therefore recommend the reinvestment of the results of the Company and as a consequence no dividend shall be paid to Shareholders.

The Board of Directors nevertheless reserves the right to propose the payment of a dividend at any time.

In relation to the Distribution Shares, the Company will distribute dividends in the form of cash in the relevant Class Currency. Annual dividends are declared separately in respect of such Distribution Shares at the Annual General Meeting of shareholders. In addition, the Directors may declare interim dividends.

The Board of Directors may decide also that dividends be automatically reinvested by the purchase of further Shares. In such case, the dividends will be paid to the Registrar and Transfer Agent who will reinvest the money on behalf of the shareholders in additional Shares of the same Class. Such Shares will be issued on the payment date at the Net Asset Value per Share of the relevant Class in non-certificated form. Fractional entitlements to registered Shares will be recognised to three decimal places.

In any case, no distribution of dividends may be made if, as a result, the share capital of the Company would fall below the equivalent of EUR 1,250,000.

Declared dividends not claimed within five years of the due date will lapse and revert to the Company. No interest shall be paid on a dividend declared and held by the Company at the disposal of its beneficiary.

Eleventh resolution

The meeting decides to amend Article 33 «Dissolution of the Company» in order to include in this Article the liquidation of the Company, as provided for by Article 35 and to amend the reference to Article 37 into Article 36.

Article 33 will now read as follows:

Art. 33. Dissolution and liquidation of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution taken by the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements as defined in Article 36 hereof and in the Luxembourg law dated 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time.

Whenever the capital falls below two thirds of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time, the board of directors has to submit the question of the dissolution of the Company to the shareholders in a general meeting which shall deliberate without that a quorum shall be required and which shall decide on simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to the general meeting of shareholders whenever the capital fall below one quarter of the minimum capital as provided by the Luxembourg law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time in such event the general meeting shall be held without quorum requirements and the dissolution may be decided by the shareholders holding one quarter of the votes present or represented at that meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum as the case may be.

The issue of new shares by the Company shall cease on the date of publication of the notice of the general shareholders' meeting, to which the dissolution and liquidation of the Company shall be proposed.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The appointed liquidator(s) shall realise the assets of the Company, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interest of the shareholders.

The proceeds of the liquidation, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of shares in each class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignation in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

Twelfth resolution

The meeting decides to amend Article 34 in order notably to remove the 4th § which granted to the shareholders the possibility to decide the termination of a Class of Shares.

Article 34 will now read as follows:

Art. 34. Termination of Classes of Shares. The Board of Directors may decide at any moment of the termination of any Class of Shares. In the case of termination of a Class, the Board of Directors may offer to the Shareholders of such Class the conversion (if not prohibited) of their Shares into Shares of another Class, under the terms fixed by the Board of Directors.

In the event that for any reason the value of the net assets in any class of shares has decreased to an amount determined by the board of directors from time to time to be the minimum level for such class of shares to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economic or political situation would have material adverse consequences on the Company's investments, the directors may decide (i) to compulsorily redeem all the shares of the relevant classes at the net asset value per share, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and calculated on the valuation day at which such decision shall take effect or (ii) to offer to the shareholders of the relevant class the conversion (if not prohibited) of their shares into shares of another class.

The Company shall serve a notice to the shareholders of the relevant class of shares prior to the effective date of the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure of the redemption operations. Registered shareholders will be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to maintain equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the class concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge, taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses and prior to the date effective for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian of the Company for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares will be cancelled in the books of the Company.

Thirteenth resolution

The meeting decides to remove Article 35 as a consequence of the eleventh resolution here above.

Fourteenth resolution

The meeting decides to renumber the subsequent Articles.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre février.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND (la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 21 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Mr Claude Bouillon, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mme Nathalie Roux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Marie Magonet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND en SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND et modification subséquente du premier article des statuts datés du 5 juillet 2004.

2) Modification de l'Article 7 en vue notamment:

de prévoir que la Société pourra également émettre des actions de distribution en dehors des actions de capitalisation.

3) Modification de l'Article 8 en vue notamment:

de compléter le paragraphe relatif au transfert d'actions

de déterminer la monnaie dans laquelle le prix de remboursement sera payé

4) Modification de l'article 10 en vue notamment de permettre la souscription d'actions par un nombre restreint de citoyens U.S.

5) Valeur Nette d'Inventaire - Modification de l'Article 11 en vue d'introduire les actions ou parts d'OPC comme avoirs de la Société.

6) Modification de l'Article 12 en vue de prévoir que le prix de rachat sera payé endéans 30 jours calendaires au lieu de trente-cinq jours ouvrables.

7) Modification de l'Article 13 en vue d'ajouter que la Société peut suspendre la détermination de la VNI et les émissions, remboursement et conversion d'Actions quand un des fonds sous-jacents dans lesquels la Société investit une partie substantielle de ses avoirs suspend le calcul de propre valeur nette d'inventaire.

8) Modification de l'Article 26 «conflits d'intérêts» en vue d'actualiser et de compléter cet article.

9) Modification de l'Article 29 en vue de prévoir que la Société a désigné le gestionnaire pour une période illimitée.

10) Modification du titre de l'Article 32 en langue anglaise de «Profit Balance» en «Distribution policy» et de remanier cet Article suite au lancement d'actions de distribution.

11) Modification de l'Article 33 «Dissolution de la Société» en vue d'inclure dans cet Article la liquidation de la Société telle que prévue dans l'Article 35 et modification de la référence à l'Article 37 dans l'Article 36.

12) Modification de l'Article 34 en vue notamment de supprimer le 4e paragraphe lequel octroie aux actionnaires la possibilité de décider la fin d'une Classe d'Actions.

13) Suppression de l'Article 35 à la suite de la décision prise sous le point 11) ci-avant.

14) Renumérotation des articles subséquents.

15) De décider toutes autres modifications mineures et de voter sur toute autre résolution soumise à l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant la restructuration.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. Il apparaît, selon la liste de présence, que toutes les 1.718,87 actions en circulation sont présentes ou représentées;

IV. Le quorum requis selon la législation est présent ou représenté à la présente assemblée;

V. En conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de SGAM ALTERNATIVE TECHNOLOGY FUND en SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND et de modifier le premier article des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront les actionnaires une société en la forme d'une Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable sous la dénomination de SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND (ci-après dénommée la «Société»).

Deuxième résolution

La société décide de modifier l'Article 7 en vue notamment de prévoir que la Société pourra également émettre des actions de distribution en dehors des actions de capitalisation.

L'Article 7 aura désormais la teneur suivante:

Art. 7. Classes d'actions. Le Conseil d'Administration de la société peut, à tout moment, émettre des classes d'actions.

Ces classes d'actions peuvent se différencier, entre autres, de par leur structure spécifique des frais de vente, leur devise de référence, leurs frais de gestion, les minima d'investissement, dans la répartition de la performance de la Société, le type d'investisseurs visés ou correspondant à une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des dividendes récurrents («actions de distribution») ou ne donnant pas droit à des distributions les revenus étant capitalisés («actions de capitalisation»).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 8 en vue notamment:

- de compléter le paragraphe relatif au transfert d'actions
- de déterminer la monnaie dans laquelle le prix de remboursement sera payé.

L'Article 8 aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. Forme des actions. La société émettra des actions de chaque classe, uniquement sous forme d'actions nominatives.

Les actions sont émises sans certificats, confirmation de la qualité d'actionnaire découlant du relevé de compte, à moins qu'un certificat d'actions ne soit expressément requis lors de la souscription, et dans ce cas, le souscripteur supportera les risques et coûts additionnels découlant de l'émission desdits certificats. Les détenteurs de certificats d'actions doivent renvoyer ceux-ci, dûment dénoncés, à la Société avant exécution des instructions de conversion ou de rachat.

Les actions ne bénéficient ni de droit préférentiel, ni de droit de préemption et chaque action donne droit à une voix à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indépendamment de sa valeur nette d'inventaire.

Un registre des actionnaires doit être tenu au siège social de la Société. L'inscription de l'action dans le registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la classe de chaque action, les montants payés pour chaque action, le transfert des actions et les dates de chacun des transferts. Le registre constitue la preuve de la propriété. La Société considère le propriétaire d'actions inscrit dans le registre comme le seul bénéficiaire des actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificat(s) représentant ces actions, ensemble avec tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration écrite de transfert inscrit sur le registre des actionnaires, une telle déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le bénéficiaire du transfert ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve du transfert tous autres instruments de transfert satisfaisant à la Société.

Tout détenteur d'actions nominatives doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations (telles que distribution de dividendes) pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires. Tout actionnaire pourra, à tout moment, faire changer son adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée au siège social de la Société. Au cas où un actionnaire n'a pas fourni d'adresse à la Société, la Société peut considérer que l'adresse de l'actionnaire est au siège social de la Société.

Les actions sont émises et des certificats d'actions sont délivrés sur demande, seulement sur acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat sous les conditions prévues par le présent prospectus.

Sous réserve des lois et règlements applicables, le paiement du prix d'achat sera effectué dans la devise d'évaluation des actions ainsi qu'en toutes autres devises désignées de temps en temps par le Conseil d'Administration. Après acceptation de la souscription et réception du règlement de ladite souscription, le souscripteur aura droit aux actions souscrites et, sur demande, recevra des certificats d'action définitifs sous la forme nominative.

Le paiement des dividendes aux actionnaires se fera pour les actions nominatives à l'adresse portée au registre des actionnaires.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action de la Société. En cas de copropriété des actions, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit découlant de la ou desdite(s) action(s) jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter la copropriété à l'égard de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 10 en vue notamment de permettre la souscription d'actions par un nombre restreint de citoyens U.S.

L'Article 10 aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. Limitation concernant la propriété des actions. La Société peut restreindre ou mettre obstacle à la propriété directe ou indirecte d'actions de la Société par toute personne physique, par toute firme, par tout partenariat ou corporation, si dans l'opinion de la Société, la propriété d'actions peut porter préjudice aux intérêts des actionnaires existants ou à la Société, si il peut en résulter, par exemple, une infraction à toute loi ou réglementation, qu'elle soit luxembourgeoise ou étrangère ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui n'auraient pas eu lieu d'être en d'autres circonstances (de tels personnes, firmes, partenariats ou corporations étant déterminés par le Conseil d'Administration).

Dans un tel but, la Société peut, de sa propre initiative et sans supporter aucune responsabilité:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à une personne non habilitée à détenir les actions de la Société;

b) lorsqu'il apparaît à la Société que des actions sont détenues par une personne qui n'y est pas autorisée, seule ou avec d'autres personnes, la Société peut recourir au rachat forcé de toutes les actions détenues par cette personne;

c) lorsqu'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires d'une proportion d'actions de la Société qui pourrait rendre la Société redevable d'une taxe ou d'autres réglementations provenant de juridictions autres que celle de Luxembourg, la Société peut procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par ces actionnaires.

Dans les cas énumérés aux points (a) à (c) (compris) ci-dessus, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer (comme défini ci-après) et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et les actions antérieurement détenues ou possédées par lui seront annulées.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (ci-après dénommé «le prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions, déterminée conformément à l'Article 11 des présents statuts.

3) Conformément à la réglementation et aux lois en vigueur, le paiement du prix de rachat sera effectué au propriétaire des actions, dans la devise de référence des actions visées, et déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'avis de rachat), qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix de rachat dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêt) à la banque contre remise du ou des certificats;

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par l'Article 10 ne pourra être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne à la date de l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

La Société peut également, de son propre gré et sans supporter aucune responsabilité, refuser le vote à toute Assemblée Générale des actionnaires d'une personne non autorisée à détenir des actions de la Société.

Plus particulièrement, la Société peut restreindre ou empêcher la détention directe ou indirecte d'actions de la Société par tout «ressortissant américain», c'est-à-dire tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, tout partenariat ou toute société organisée ou constituée sous l'empire de la loi américaine, toute institution dont l'exécutif ou l'administrateur est un ressortissant américain, tout trust dont l'un des membres est un ressortissant américain, toute agence ou succursale d'une entité étrangère située sur le territoire des Etats-Unis, tout compte non discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une institution ou un trust) détenu par un vendeur ou une fiduciaire pour le compte d'un ressortissant américain, tout compte discrétionnaire ou compte similaire (autre qu'une institution ou un trust) détenu par un vendeur ou une fiduciaire organisée, constituée ou (s'il s'agit d'un individu) résident aux Etats-Unis, et tout partenariat ou société organisé ou constitué sous l'empire d'une des lois d'une juridiction étrangère, et formé par un «ressortissant américain» principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le «Securities Act» des Etats-Unis de 1933 tel que modifié, sauf dans le cas où cela est organisé ou constitué et possédé, par des investisseurs autorisés qui ne sont pas des personnes, des états ou des trusts.

Les actions sont offertes en dehors des Etats-Unis sur la base d'une exemption d'enregistrement sous les «Regulation S du United States Securities Act of 1933» et au cas où elles seront offertes aux Etats-Unis elles le seront à un nombre limité d'investisseurs accrédités (comme défini dans le «Rule 501(a) of Regulation D under the 1933 Act») en relation avec le placement privé exempté de l'enregistrement du United States Securities Act of 1933 prévu par la section 4(2) du «1933 Act» et du Regulation D ci-avant.

La Société ne sera pas enregistrée sous le «United States Investment Company Act of 1940». Basé sur les interprétations du «Investment Company Act par les autorités du» United States Securities and Exchange Commission (la «SEC»), relative aux sociétés d'investissement étrangères, si la Société a plus de cent bénéficiaires économiques de ses titres étant considérés comme étant des ressortissants US, elle pourrait devoir être enregistrée sous le «Investment

Company Act». Les Administrateurs n'autoriseront pas que le nombre de personnes comme pouvant être considérées comme ressortissant US dépasse nonante personnes (ou tout autre nombre inférieur que les Administrateurs pourront fixer). Afin de s'assurer que cette limite soit sauvegardée, les Administrateurs pourront refuser d'enregistrer un transfert d'actions à partir ou vers un compte d'un ressortissant US et pourront demander le rachat forcé des actions détenues par des ressortissants US.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 11 en vue d'introduire les actions ou parts d'OPC comme avoirs de la Société.

L'Article 11 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 11. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire par action de chacune des classes d'actions de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, comme le Conseil d'Administration le déterminera (le jour de détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation»). Si le Jour d'Evaluation est un jour considéré comme férié ou reconnu comme férié par les banques à Luxembourg, le Jour d'Evaluation sera le jour bancaire ouvré suivant à Luxembourg.

La valeur nette d'inventaire par action est exprimée dans la devise de référence de chacune des classes d'actions et est déterminée en divisant la valeur des actifs totaux correspondant à chaque classe d'actions moins la valeur des engagements attribuables à cette classe d'actions par le nombre total d'actions de cette classe, en circulation à chaque Jour d'Evaluation.

Si depuis la détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont négociés ou cotés est intervenu, la Société peut, dans l'intérêt des actionnaires, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire par action des différentes classes d'actions sera effectuée de la manière suivante:

a) Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus;

2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

3) toutes les obligations, notes, certificats de dépôts, actions, titres, actions ou parts d'OPC, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires détenus ou conclus par la Société (sous réserve que la Société fasse des ajustements d'une façon compatible avec le paragraphe (i) ci-dessous au regard des fluctuations de la valeur de marché des titres causées par des transactions de dividendes, droits ou autres pratiques similaires);

4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;

5) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

6) les dépenses préliminaires de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

7) tous les autres avoirs, de quelque nature et sorte qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des actifs sera déterminée comme suit:

i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur totale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à la Société en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

ii) les titres cotés sur une bourse de valeurs reconnue ou négociés sur un autre marché réglementé (ci-après dénommé «marché réglementé») en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, seront évalués à leurs derniers prix de clôture disponibles, ou, dans l'hypothèse où il existerait plusieurs marchés, sur base des derniers prix de clôture disponibles sur le principal marché du titre concerné;

iii) dans la mesure où le dernier prix de clôture disponible ne reflète pas correctement, dans l'opinion des Administrateurs, la valeur de marché réelle des titres concernés, la valeur de ces titres sera évaluée par les Administrateurs sur base de la valeur raisonnable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

iv) les titres non cotés sur une bourse de valeurs officielle ou non négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;

v) la valeur liquidative des futures, contrats de change à terme et contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou autres marchés réglementés s'entendra comme étant leur valeur liquidative nette déterminée, suivant les lignes de conduite établies par les Administrateurs, sur une base s'appliquant de manière uniforme à chaque variété de contrats. La valeur liquidative des futures, contrats de change à terme et contrats d'options négociés sur des bourses officielles ou sur d'autres marchés réglementés se fera sur base des derniers prix de règlement disponibles de ces contrats sur les bourses officielles ou les marchés réglementés sur lesquels les futures, contrats de change à terme ou contrats d'option sont négociés par la Société, pour autant que si les futures, contrats de change à terme et contrats d'options ne puissent être liquidés le jour pour lequel les actifs sont déterminés, la base de détermination de la valeur liquidative de tels contrats puisse être la valeur que les Administrateurs estime être juste et raisonnable.

vi) la valeur des instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout autre marché réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure à 12 mois et à plus de 90 jours est censée

être la valeur nominale, augmentée des intérêts provisionnés. Les instruments du marché monétaire avec une maturité résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués suivant la méthode du coût amorti, ce qui correspond approximativement à la valeur de marché.

vii) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicables,

viii) les investissements dans un autre fonds seront évalués sur base du dernier prix disponible des parts ou actions de tels fonds.

ix) tous les autres titres et autres actifs seront évalués sur base de leur valeur probable de réalisation, laquelle doit être déterminée avec prudence et bonne foi suivant les procédures établies par le Conseil d'Administration.

Tous les actifs non exprimés dans la devise de référence de la Société devront être convertis dans cette devise à un taux d'échange prévalant sur un marché organisé au jour de négociation précédant le Jour d'Evaluation.

b) Les engagements de la Société sont censés comprendre:

i) tous les emprunts, traites et comptes exigibles;

ii) tous les frais d'administration, échus ou provisionnés (y compris les frais de gestion, de distribution, de dépositaire, d'agent administratif, de registre et agent de transfert, de «nominee» et autres frais tiers);

iii) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en nature;

iv) d'une réserve appropriée pour futurs impôts sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'à la date de traitement du Jour d'Evaluation et fixée périodiquement par la Société et d'autres réserves autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration, en particulier celles qui ont été mises en place pour faire face à une possible dépréciation des investissements de la Société; et

v) tous les autres engagements de la Société de n'importe quelle nature et sorte que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société.

Dans la détermination du montant de ces engagements, la Société peut prendre en considération toutes les dépenses payées par la Société qui peuvent comprendre les frais de constitution, les frais payables aux Administrateurs (incluant toutes les dépenses de poche raisonnables), payables aux conseillers et gestionnaires en investissement, comptables, à la banque dépositaire et agent payeur, à l'agent administratif et de domiciliation, à l'agent de transfert et de registre et aux représentants permanents aux lieux d'enregistrement, «nominees» et à tout autre agent employé par la Société, les frais de services juridiques et de révision, les coûts d'admission à une cote de même que les coûts de maintenance de cette admission, les coûts de promotion, les dépenses de promotion, d'impression et celles liées aux rapports (incluant les dépenses raisonnables de marketing et de publicité et les coûts de préparation, traduction et impression en différentes langues) des Prospectus, Mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, rapports annuels et semi-annuels, taxes ou impôts gouvernementaux ou imposés par les autorités de surveillance, coûts d'assurance et toutes autres dépenses opérationnelles, incluant les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période et en répartir le montant au prorata des fractions de cette période.

Toutes les actions dans le processus d'être rachetées par la Société seront censées être émises jusqu'à la clôture de la journée au Jour d'Evaluation applicable au rachat. Le prix de rachat est un engagement de la Société depuis la clôture de la journée de ce tel jour jusqu'au paiement.

Toutes les actions émises par la Société en accord avec les demandes de souscription reçues seront censées être émises depuis la clôture de la journée au Jour d'Evaluation applicable à la souscription. Le prix de souscription est un montant dû par la Société depuis la clôture de la journée de ce tel jour jusqu'au paiement.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 12 en vue de prévoir que le prix de rachat sera payé endéans 30 jours calendaires au lieu de trente-cinq jours ouvrables.

L'article 12 aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. Emission, rachat et conversion des actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions entièrement libérées au niveau de chaque classe d'actions à tout moment, à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe d'actions déterminé en accord avec l'Article 11 ci-dessus, au Jour d'Evaluation qui sera déterminé par le Conseil d'Administration. Ce prix pourra être augmenté d'un pourcentage estimé de coûts et frais devant être supportés par la Société lors de l'investissement des produits de l'émission et d'un éventuel droit d'entrée, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

Si, après décision du Conseil d'Administration, un paiement fait par un souscripteur résulte dans l'émission de fractions d'actions (jusqu'à cinq décimales), ces fractions ne conféreront aucun droit de vote, mais donneront droit à une fraction correspondante des bénéfices de la Société. Le Conseil d'Administration pourra déléguer à toute autre Société ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour les actions nouvellement émises.

Toute nouvelle souscription d'actions devra, sous peine de nullité, être entièrement libérée, et les actions nouvellement émises bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes à la date de la nouvelle émission.

La Société pourra refuser toute souscription, en tout ou en partie, et les administrateurs pourront, à tout moment et de manière discrétionnaire, sans supporter aucune responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente des actions de n'importe quelle classe.

La Société pourra marquer son accord à l'émission des actions en considération d'un apport en nature de titres, dans le respect des conditions établies par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de faire établir un rapport d'éva-

luation par l'auditeur de la Société («réviseur d'entreprises agréé») sous condition que les titres de l'apport en nature respectent les objectifs d'investissement et les restrictions d'investissement de la Société.

Tout actionnaire peut demander le rachat de tout ou partie de ses actions à la Société dans les limites et conditions déterminées par le Conseil d'Administration dans le prospectus et dans les limites prévues par l'Article 12. Le prix de rachat par action devra être payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration, qui ne saurait en aucun cas excéder trente jours calendaires à compte de la date d'évaluation concernée, telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sous réserve que les certificats d'actions, s'ils existent, de même que les documents attestant du transfert aient été reçus par la Société. Le prix de rachat devra être égal à la valeur nette d'inventaire par action de la classe correspondante, déterminée en accord avec les provisions de l'Article 11 ci-dessus, diminué des charges et commissions telles que déterminées dans le prospectus. Toute demande de rachat devra être enregistré par l'actionnaire concerné par écrit, au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre entité désignée par la Société pour le rachat des actions. La demande devra être accompagnée par les certificats des actions correspondantes, s'ils existent. Le prix de rachat pourra être arrondi, vers le haut et vers le bas, avec un maximum de cinq décimales par rapport à la devise de référence, tel que le Conseil d'Administration le déterminera.

La Société devra s'assurer à tout moment de posséder suffisamment de liquidités pour être à même de faire face aux demandes de rachat des actions.

De plus, si à une date donnée, la demande de rachat, suivant le prescrit de l'Article 12 excède un certain montant, devant être déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'actions émises dans une classe, le Conseil d'Administration pourra décider que tout ou partie de ces demandes de rachat soient réduites proportionnellement au montant déterminé devant être racheté à une date d'évaluation donnée.

Si par suite d'une demande de rachat, le nombre d'actions ou la valeur nette d'inventaire correspondante, tel que détenu par un actionnaire dans une classe d'actions devenait inférieur à ce nombre ou à cette valeur tel que déterminé par le Conseil d'Administration, la Société pourra décider que cette demande soit traitée comme une demande de rachat de l'intégralité des actions détenues par cet actionnaire dans cette classe.

La Société pourra, sur décision du Conseil d'Administration et suivant l'accord des actionnaires concernés, procéder au paiement du prix de rachat à l'actionnaire concerné par l'attribution à cet actionnaire d'investissements provenant des actifs établis en connexion avec des classes d'actions égales en valeur (calculées de la manière décrite à l'Article 11 ci-avant) au Jour d'Évaluation où le prix de rachat est calculé à la valeur des actions devant être rachetées.

La nature et le type des actions devant être transférées dans un tel cas sera déterminé de manière équitable et raisonnable, sans porter atteinte aux intérêts des autres actionnaires de la même classe d'actions, et l'évaluation faite sera confirmée par un rapport spécial de l'auditeur désigné. Le coût d'un tel transfert sera supporté par le bénéficiaire.

Les actions rachetées par la Société seront annulées dans les livres de la Société.

Les demandes de souscription et de rachat devront être reçues au lieu désigné pour cet effet par le Conseil d'Administration.

Sauf autrement déterminé par le Conseil d'Administration pour certaines classes d'actions, tout actionnaire est à même de demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe en actions d'une autre classe, dans le respect des restrictions, des limites, conditions, charges et commissions que le Conseil d'Administration déterminera.

Le prix utilisé pour la conversion des actions d'une classe en actions d'une autre classe sera calculé par référence aux valeurs nettes d'inventaire respectives des deux classes d'actions, calculées au même Jour d'Évaluation.

Si, par suite d'une demande de conversion, le nombre d'actions ou la valeur nette d'inventaire des actions détenues par un actionnaire dans une classe d'action donnée devenait inférieure à ce nombre ou à cette valeur telle que déterminé(e) par le Conseil d'Administration, alors la Société pourrait décider que cette demande devrait être traitée comme une demande de conversion de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans cette classe d'actions.

Les actions qui ont été converties en actions d'une autre classe seront annulées.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 13 en vue d'ajouter que la Société peut suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et les émissions, remboursement et conversion d'Actions quand un des fonds sous-jacents dans lesquels la Société investit une partie substantielle de ses avoirs suspend le calcul de propre valeur nette d'inventaire.

L'Article 13 aura désormais la teneur suivante:

Art. 13. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission, le rachat et la conversion des actions. La société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire et l'émission et le rachat de n'importe quelle classe d'actions, en particulier, dans les circonstances suivantes:

a) durant toute période où l'une des quelconques principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société sont cotés ou échangés est fermée, pour des raisons autres que les vacances habituelles, ou lorsque les transactions sont suspendues ou restreintes, dès lors que cette restriction ou cette suspension peuvent affecter la valeur des investissements cotés de la Société;

b) durant l'existence d'un quelconque état de fait qui, dans l'opinion des administrateurs, constitue une urgence résultant dans l'impossibilité de disposer ou d'évaluer les actifs appartenant à la Société;

c) durant une rupture des moyens de communication habituellement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements de la Société ou du prix actuel ou de la valeur sur n'importe quelle bourse de valeurs officielle ou autre marché.

d) durant toute période où la Société est dans l'impossibilité de rapatrier les fonds nécessaires pour effectuer les paiements relatifs aux demandes de rachat ou durant n'importe quel transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou

l'acquisition des investissements ou paiements dus sur le rachat des actions, ne peuvent, dans l'opinion des administrateurs, être effectués selon des taux normaux d'échange;

e) quand, pour une autre raison, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas être évalués rapidement et de manière certaine;

f) suite à une publication d'un avis de convocation à une Assemblée Générale des actionnaires dans le but de liquider la Société.

g) quand un des fonds sous-jacents dans lesquels la Société investit une partie substantielle de ses avoirs suspend le calcul de propre valeur nette d'inventaire.

Lors de circonstances exceptionnelles qui pourraient affecter défavorablement les droits des actionnaires, le Conseil d'Administration se réserve le droit de procéder aux nécessaires ventes de valeurs mobilières avant de fixer le prix de rachat par action auquel les actionnaires peuvent racheter leurs actions. Dans cette hypothèse, les demandes de souscription et de rachat en cours seront traitées sur la base de la valeur nette calculée après réalisation des ventes rendues nécessaires.

Les souscripteurs et actionnaires souhaitant présenter leurs actions au rachat ou pour conversion devront être avertis de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

La suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire pourra être publiée par des moyens adéquats si la durée de la suspension devait excéder un mois.

Les demandes de souscription, rachat et de conversion suspendues pourront être annulées par avis écrit envoyé à la Société et ce pour autant que la Société reçoive cet avis avant que la suspension ne prenne fin.

Les demandes de souscription, rachat et de conversion devront être exécutées le premier jour d'évaluation suivant la reprise du calcul de la valeur nette d'inventaire par la Société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 26 «conflits d'intérêts» en vue d'actualiser et de compléter cet article.

L'Article 26 aura désormais la teneur suivante:

Art. 26. Conflits d'intérêt. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aurait un «intérêt opposé à celui de la Société» dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part à cette affaire ou ne votera pas sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine Assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé à celui de la Société», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions impliquant SGAM Alternative Investments qui pourront exister de quelque manière en rapport avec des sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 29 en vue de prévoir que la Société a désigné le gestionnaire pour une période illimitée.

L'article 29 aura désormais la teneur suivante:

Art. 29. Conseiller, Gestionnaire, Banque Dépositaire et autres parties contractantes. La Société pourra conclure un contrat de conseil en investissement en vue de bénéficier d'une assistance dans la gestion de son portefeuille, de même la Société pourra conclure des contrats de gestion avec un ou plusieurs gestionnaires de fonds.

La Société a désigné SOCIETE GENERALE ASSET MANAGEMENT ALTERNATIVE INVESTMENTS comme gestionnaire pour une période illimitée (débutant à la date de la constitution de la Société).

De plus, la Société pourra conclure des contrats des services avec d'autres prestataires, tels que des agents administratifs, agents domiciliaires afin de remplir le rôle d'Administration Centrale tel que défini dans la Circulaire 91/75 du 21 janvier 1991 de l'Institut Monétaire Luxembourgeois ou toute autre prescription future de l'Autorité de Tutelle à Luxembourg.

Dans l'hypothèse d'une non-conclusion ou d'une résiliation d'un contrat de gestion en investissement pour quelque raison que ce soit, la Société devra immédiatement, à la requête de n'importe lequel gestionnaire, modifier son nom en un nom ne ressemblant pas à celui spécifié dans l'Article 1^{er} des présents Statuts.

La Société conclura un contrat de Banque Dépositaire avec un établissement bancaire ou d'épargne (ci-après dénommé le «Dépositaire») qui doit satisfaire aux exigences de la loi du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement. Tous les avoirs de la Société seront détenus par le Dépositaire ou à l'ordre de celui-ci, ce dernier devra assumer, face à la Société et à ses actionnaires, les responsabilités prévues par la dite loi.

Au cas où le Dépositaire désire démissionner, le Conseil d'Administration nommera un autre établissement financier pour agir comme Dépositaire en lieu et place du Dépositaire démissionnant et le Conseil d'Administration désignera alors cet établissement pour remplir les fonctions de Dépositaire. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux

fonctions du Dépositaire, mais il ne révoquera pas le Dépositaire à moins et jusqu'à ce qu'un Dépositaire successeur aura été désigné conformément à ces dispositions pour agir en ses lieu et place.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier le titre de l'Article 32 en langue anglaise de «Profit Balance» en «Distribution policy» et de remanier cet Article suite au lancement d'actions de distribution.

L'Article 32 aura désormais la teneur suivante:

Art. 32. Attributions des résultats. L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, les montants potentiellement distribuables aux actionnaires.

En principe, la Société n'a l'intention de distribuer ni le revenu des investissements ni les plus-values nettes réalisées du fait que la gestion de la Société est orientée vers les plus-values. Le Conseil d'Administration recommande par conséquent le réinvestissement des résultats de la Société et par conséquent, aucun dividende ne sera payé aux actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins le droit de proposer le paiement d'un dividende à tout moment.

Concernant les actions de distribution, la Société distribuera des dividendes sous la forme d'espèce dans la devise de la classe d'actions concernée. Les dividendes annuels sont déclarés séparément pour chaque classe d'actions à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires. Le Conseil d'Administration peut également décider de payer des dividendes intérimaires.

Le Conseil d'Administration peut décider que les dividendes seront automatiquement réinvestis sous la forme de nouvelles actions. Dans ce cas, les dividendes seront payés à l'Agent de Registre et de Transfert qui réinvestira les espèces pour le compte des actionnaires en actions supplémentaires de la même classe d'actions. Les nouvelles actions seront émises à la date de paiement à la valeur nette d'inventaire par action de la classe sans émission de certificat. Les fractions d'actions seront inscrites dans le registre avec trois décimales.

Dans tous les cas, aucune distribution de dividendes ne pourra avoir pour effet de faire descendre le capital social de la Société en dessous d'un montant équivalent à EUR 1.250.000.

Toute distribution non réclamée dans les cinq années qui suivent sa déclaration sera prescrite et reversée à la classe d'actions concernée. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés par la Société et conservés par elle dans l'attente que leurs bénéficiaires les réclament.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 33 «Dissolution de la Société» en vue d'inclure dans cet Article la liquidation de la Société telle que prévue dans l'Article 35 et modification de la référence à l'Article 37 ans l'Article 36.

L'Article 33 aura désormais la teneur suivante:

Art. 33. Dissolution et liquidation de la Société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 36 ci-dessous et dans la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle qu'elle pourra être modifiée ultérieurement.

Dès lors que le capital social de la Société deviendrait inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les Organismes de Placement Collectif, telle que pouvant être modifiée ultérieurement, le Conseil d'Administration devra soumettre la question de la dissolution de la Société aux actionnaires lors d'une Assemblée Générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'Assemblée.

Si le capital social de la sicav est inférieur au quart du capital minimum tel que prévu dans la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la sicav à l'Assemblée Générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'Assemblée.

Les convocations à ces Assemblées doivent se faire de façon à ce que les Assemblées Générales soient tenues dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

L'émission de nouvelles actions par la Société cessera à compter de la date de publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires durant laquelle la dissolution et la liquidation de la Société sera proposée.

La liquidation de la Société, sera effectuée par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales représentées par des personnes physiques), nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le(s) liquidateur(s) désigné(s) réaliseront les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des actionnaires, sous la supervision de l'autorité de contrôle.

Les produits de la liquidation, nets de toutes les dépenses liées à la liquidation, seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque classe, proportionnellement à leurs droits respectifs. Les montants non réclamés par les actionnaires à la fin de la procédure de liquidation seront déposés, conformément à la loi luxembourgeoise, auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à la fin de la période réglementaire.

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 34 en vue notamment de supprimer le 4e paragraphe lequel octroie aux actionnaires la possibilité de décider la fin d'une Classe d'Actions.

L'Article 34 aura désormais la teneur suivante:

Art. 34. Fermeture des Classes d'actions. Le conseil d'administration peut décider à tout moment de fermer une classe d'actions. En cas de fermeture d'une classe d'actions, le conseil d'administration peut offrir aux actionnaires

de la classe d'actions concernée de convertir leurs actions en actions d'une autre classe (si ce n'est pas interdit) aux conditions fixées par le conseil d'administration. Dans l'hypothèse où pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets d'une quelconque classe d'actions serait devenue inférieure à un montant déterminé par les administrateurs, correspondant au montant minimum pour cette classe d'actions permettant une gestion efficace, ou si un changement économique ou politique important devait avoir des conséquences défavorables sur les investissements de la Société, les administrateurs pourraient décider (i) d'un rachat obligatoire de toutes les actions des classes concernées à un prix égal à la valeur nette d'inventaire par action, en prenant en compte les cours de réalisation actuels des investissements de même que les dépenses de réalisation et calculée au Jour d'Evaluation auquel une telle décision prendra effet ou (ii) d'offrir aux actionnaires de la classe concernée la conversion de leurs actions en actions d'une autre classe (dans la mesure où cela n'est pas interdit).

La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe concernée d'actions avant la date effective du rachat obligatoire, qui indiquera les raisons pour lesquelles et la procédure des opérations de rachat. Les actionnaires ayant des actions nominatives seront avertis par écrit.

A moins qu'il en soit décidé autrement, dans l'intérêt des actionnaires et afin de maintenir entre eux le principe d'égalité de traitement, les actionnaires de la classe concernée, pourront demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans charges, sur base des cours des investissements en vigueur et des dépenses encourues, avant la date effective du rachat obligatoire.

Les actifs qui n'auraient pas été distribués à leurs propriétaires après la mise en place de la procédure de rachat seront déposés auprès de la Banque Dépositaire de la Société pour une période de 6 mois, passé un tel délai, les actifs seront déposés auprès de la Caisse des Consignations pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées dans les livres de la Société.

Treizième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'Article 35 à la suite de la décision prise sous le point 11) ci-avant.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de renumérotter les articles suivants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bouillon, N. Roux, M. Magonet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 75, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029964/242/1054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SGAM AI CTA DIVERSIFIED FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.488.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx.

(029966/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 91.745.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 27 janvier 2006.

Pour F.P.H. S.A.

FIDUCIAIRE ROGER LINSTER

Par délégation

C. Linster

(010438/598/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

38612

CAREY FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.949.

—
EXTRAIT

Il ressort des résolutions circulaires du conseil de gérance du 19 décembre 2005 que les personnes suivantes sont autorisées à signer conjointement avec Monsieur Marcel Stephany en tant que gérant de catégorie B au nom de la société CAREY FINANCE, S.à r.l. sur le compte bancaire ouvert auprès de ING Luxembourg.

- Monsieur Claude Fernandez, Chief Accounting Officer, né le 9 juillet 1952 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 5 Forest Lake Drive Pd, E. White Plains, NY 10604-1131, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Thomas Zacharias, Managing Director & Chief Operating Officer, né le 19 février 1954 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 1215 Fifth Avenue, NY 10029, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Robert Kehoe, Treasurer, né le 29 août 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 10 Mustato Road, Katonah, NY 10536, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Mademoiselle Sheena Laughlin, Vice President, née le 9 janvier 1942, Canada, demeurant au 29 Richmond Hill Road, Norwalk, CT 06854;
- Monsieur Gagandeep Singh Dung, First Vice President, né le 7 février 1969, Chandigarh, Inde, demeurant au 1522 Jerusalem Road, North Merrick, NY 11566, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Mark DeCesaris, Chief Financial Officer, né le 15 avril 1959, en Pennsylvania, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 65 West 55th Street, Apt. 10-A, NY 10020, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009609.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

LIMRA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 101.300.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil de gérance du 16 janvier 2006 que deux des personnes suivantes seront autorisées à signer conjointement au nom de la société LIMRA INTERNATIONAL, S.à r.l. sur le compte bancaire ouvert auprès de ABN AMRO (Luxembourg):

- Monsieur Dermot Murphy, IAWS PLC Group Finance Manager, né le 24 avril 1970, en Irlande, demeurant au 84 Hampton Court, Clontarf, Dublin 3, Irlande;
- Monsieur Greg Fitzgerald, IAWS PLC Treasury Manager, né le 23 septembre 1974, en Irlande, demeurant au 11 Portesgate Lawn, Clonsilla, Dublin 15, Irlande;
- Monsieur Alan Lowther, IAWS PLC Company Secretary, né le 20 août 1949, Irlande, demeurant au 96 Avondale Road, Killiney, Co Dublin, Irlande.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009611.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

SOBELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.734.

—
Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBELUX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009938.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

SEVEN CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 82.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 4 janvier 2006

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur a été acceptée.
Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jonathan Sangster en tant que nouvel administrateur.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
Monsieur Jonathan Sangster, demeurant à 34 Bowling Street, Sandwich, CT 13 9EY Kent.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège social à L-4735, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 4 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009710.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

SOCIETE NORD MISTRAL S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 66.979.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 18 janvier 2006

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat de l'administrateur-délégué pour une durée de six ans.
L'assemblée a décidé de prolonger le mandat des administrateurs pour une durée de six ans.
L'assemblée accepte la démission de la société PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur.
L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur.
L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes du BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. pour une durée de six ans.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, rue J.B. Gillardin;
Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 18 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009724.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

EGON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.785.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGON HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(009941.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

38614

SOPAFI-LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 81.810.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 4 janvier 2006

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de PRIMECITE INVEST S.A. en tant qu'administrateur a été acceptée.
Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jonathan Sangster en tant que nouvel administrateur.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole.

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole;
Monsieur Jonathan Sangster, demeurant à 34 Bowling Street, Sandwich, CT 13 9EY Kent.

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., avec siège social à L-4735, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 4 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02434. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009728.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

InPro II LICENSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

M. van Krimpen.

(009921.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

INPRO II LICENSING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.145.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

M. van Krimpen.

(009923.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

MATRIX LA GAUDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 105.780.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu extraordinairement le 4 janvier 2005

Les membres du Conseil d'Administration de MATRIX LA GAUDE S.A. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'enregistrer la démission de Herman Boersen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de remplacer Herman Boersen par Hille-Paul Schut, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant et ce avec effet immédiat; ce remplacement sera proposé pour ratification aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

R. Kimmels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010948/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

H. R. Luxembourg B 10.405.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 11. Januar 2006

Mit Wirkung vom 1. Februar 2006 wird Herr Hans Hartmann als Administrateur-Délégué in den Verwaltungsrat gewählt.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

Dr. Hannes Rehm,

Vorsitzender des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, Hannover;

Dr. Gunter Dunkel,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, Hannover;

Hans Hartmann,

Administrateur-Délégué, NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A.;

Walter Kleine,

Vorsitzender des Vorstandes SPARKASSE HANNOVER, Hannover;

Jürgen Kösters,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, Hannover;

Jochen Petermann,

Administrateur-Délégué, NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg;

Dr. Hans Vieregge,

Mitglied des Vorstandes NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE, Hannover;

Dirk Vormberge,

Administrateur-Directeur, NORDDEUTSCHE LANDESBANK LUXEMBOURG S.A., Luxembourg.

Luxembourg, den 11. Januar 2006.

J. Petermann / Ch. Veit / S. Laucht

Sitzungsleiter, Aktionär und Aktionärsvertreter / Stimmzähler / Protokollführerin

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05437. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009737.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

TALERION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 98.327.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 196 du 17 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société qui a été tenue en date du 17 janvier 2006 que:

a) Les administrateurs M. Claude Faber, Monsieur Farid Bentebbal et Mademoiselle Jeanne Piek, tous les trois demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, ont démissionné de leur mandat.

b) Le commissaire aux comptes REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix a démissionné de son mandat.

c) L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4; Monsieur Nello Lavio est également élu Président du Conseil d'Administration.

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4,

- Madame Adele Riva-Dell'Oglio, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4.

Les mandats des nouveaux administrateurs courent à partir du 17 janvier 2006 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

d) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes JPCA LIMITED, avec siège social au 17 City Business Centre - Lower Road, GB-SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes commence le 17 janvier 2006 et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010037/687/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

38616

STEP 2706 S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 93.715.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2005

Résolutions

- La société SCOTMARSH FOUNDATION LLC. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

- Est nommée comme administrateur la société ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Est nommée comme administrateur la société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît en avoir reçu une.

Pour MAYA INVEST LTD / Pour ALPHA ACCOUNTING AG

M. Keersmaekers / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009893.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

COSYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.155.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 janvier 2006 que:

1) L'assemblée a décidé de révoquer:

- Monsieur Tomat Stéphane, administrateur de société, né le 2 août 1968 à F-92000 Rueil-Malmaison, demeurant à F-92000 Nanterre, 73, rue des Ombrages.

L'assemblée a accepté la démission de:

- Mademoiselle Brucker Isabelle, employée privée, née le 25 octobre 1975 à F-57100 Thionville, demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée a décidé de nommer en leur remplacement:

- Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, née le 14 septembre 1965 à F-60240 Chaumont en Vexin, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz, dont la co-signature est obligatoire pour tout acte ou document de la société nécessitant la signature du titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes;

- Madame Marie-Thérèse Visilit, administrateur de société, née le 23 novembre 1936 à F-Thionville, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz.

2) Conformément à l'article neuf alinéa deux des statuts, l'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à nommer en qualité d'administrateur-délégué:

- Monsieur Jean-Marie Visilit, administrateur de société, né le 23 mars 1963 à F-57 Woippy, demeurant à F-57720 Conde-Northen, 41, rue des Deux Niefs.

3) Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée a décidé de confirmer le nouveau conseil d'administration:

- Madame Magalie Ascoat, administrateur de société, née le 14 septembre 1965 à F-60240 Chaumont en Vexin, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz, dont la co-signature est obligatoire pour tout acte ou document de la société nécessitant la signature du titulaire de l'autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes Moyennes;

- Madame Marie-Thérèse Visilit, administrateur de société, née le 23 novembre 1936 à F-Thionville, demeurant à L-5570 Remich, 8, rue Enz, en qualité d'administrateur simple;

- Monsieur Jean-Marie Visilit, administrateur de société, né le 23 mars 1963 à F-57 Woippy, demeurant à F-57720 Conde-Northen, 41, rue des Deux Niefs, en qualité d'administrateur simple, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009959.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

HOLDING SIX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 98.680.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 janvier 2006

Résolutions

- La société SCOTMARSH FOUNDATION LLC. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

La société AUDICO INTERNATIONAL S.A. a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

La société SWAN HOLDINGS LIMITED a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

- Est nommée comme administrateur la société MAYA INVEST LIMITED, ayant son siège à JE2 3NT Jersey, St. Helier, Conway House (3rd floor), 7-9 Conway Street, ici représentée par Madame Maria Keersmaekers, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Est nommée comme administrateur la société ALPHA ACCOUNTING AG, ayant son siège à FL-9494 Schaan, Felbaweg 10, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Est nommée comme administrateur la société PARAMOUNT ACCOUNTING SERVICES LIMITED, ayant son siège à Republic of Mauritius, Port Louis, 5th Floor C&R Court, 49 Labourdonnais Street, ici représentée par Monsieur Luc Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1 Cité Millewée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Rédigée au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît en avoir reçu une.

Pour MAYA INVEST LTD / Pour ALPHA ACCOUNTING AG

M. Keersmaekers / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009909.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.974.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(009948.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

SEA WAVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 98.540.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 16 janvier 2006

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Céline Stein, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010103/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

38618

APRINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C. Luxembourg B 83.954.

Extrait de décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en date du 10 novembre 2005

1. Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, en remplacement de Monsieur Henri Apremonts, démissionnaire.

Pouvoirs de signature

En vertu de l'article 9 des statuts, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

Pour avis sincère et conforme

Pour APRINVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009656.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

PERSES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 82.465.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de type B en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009889.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

EUROIMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 74.432.

Le bilan de clôture de dissolution au 29 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour EUROIMM S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009974.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

IC PROPERTY INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.800.000,-.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 69.772.

I. Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 janvier 2006

1. L'associé unique de la Société a décidé de nommer Messieurs Robert Monticelli, né le 23 janvier 1965 à Glasgow, Grande-Bretagne, demeurant au 7 Orchard Mews, Tower Road, St. Helier, Jersey JE2 3LX, Anthony Crowe, né le 13 décembre 1951 à Plymouth, Grande-Bretagne, demeurant au 6 La Cache de la Ronde, Seapoint, La Grande Route de la Côte, St. Clement, Jersey JE2 6BR, Anthony Staples, né le 29 avril 1947 à Swansea, Grande-Bretagne, demeurant à Adison, 7 Le Jardin de L'Est, La Rue de la Rosière, St. Mary, Jersey JE3 3DG, Simon Brewer, né le 17 août 1964 à Weston Super Mare, Grande-Bretagne, demeurant à Cedar House, La Grande Route des Mielles, St. Ouen, Jersey JE3 2FN, Brian Chard, né le 26 mai 1948 à Staines, Grande-Bretagne, demeurant à Stressa, Higher Drive, Banstead, Surrey SM7 1PQ et William Ledwidge, né le 19 juillet 1950 à Dublin, Ireland, demeurant au 20 Elm Park Avenue, Dublin 6, Ireland comme nouveaux gérants de la Société.

2. L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur David Crossland et de Madame Anne Crossland de leurs postes de gérants de la Société.

II. Extrait d'un contrat de cession d'actions («Share Purchase Agreement») conclu en date du 22 décembre 2005

Suite à la conclusion du Share Purchase Agreement l'ensemble des 1.800 parts sociales de la société est détenu par BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED, une Société enregistrée à Jersey sous le numéro 80111, et ayant son siège social à AIB House, Greenville Street, PO Box 361, St. Helier, Jersey. BPU PROPERTY INVESTMENTS LIMITED devient ainsi l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(009658.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.007.

Le rapport annuel révisé au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(009980.3/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 62.559.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 octobre 2005 que:

1) L'Assemblée a décidé de révoquer Monsieur Frank Marquillie de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.

2) L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement:

La société FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., ayant son siège social, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. L-1258 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Luxembourg le 26 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010372//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

38620

RICEFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 73.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05513, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(009952.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

OP ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 89.308.

—
Le bilan au 9 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour OP ENGINEERING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009976.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

K-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2005.

FIDUPAR

Signatures

(010002.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

CoDeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.166.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CoDeLux S.A, Société Anonyme

Signature

(010010.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Q.N.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 90.810.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010057//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GREP THIONVILLE I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 113.314.

Extrait de la décision de l'associé unique du 13 décembre 2005

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société que:

- M. Stéphane Noel a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société;
- sont nommés gérants de la Société:
 - M. Jean Bodoni, directeur de société, né à Bruxelles (B), le 12 juillet 1949, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon,
 - M. Neil Leslie Jones, directeur de société, né à Poole (RU), le 5 février 1966, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - M. Benoît Prat-Stanford, directeur de société, né à Tours (F), le 2 mai 1965, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - M. Stephen Cowen, directeur d'investissement, né à Littlehampton (RU), le 12 septembre 1965, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale,
 - M. James Raynor, administrateur de fonds de gestion, né à Nottingham (RU), le 17 juillet 1973, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 24, rue Royale.

Le mandat des nouveaux gérants prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005;

- conformément à l'article 12 des statuts de la Société, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants de la Société;

- l'adresse du siège social de la Société est transférée du 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour GREP THIONVILLE I

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010036/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.933.

Extrait du procès-verbal de la réunion des Administrateurs restants du 16 janvier 2006

Administrateurs restants:

Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Après avoir constaté que Monsieur Gérard Birchen s'est démis de ses fonctions d'administrateur, les administrateurs restants ont décidé, à l'unanimité et conformément à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 51.100, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

Pour KALIFA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010040/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ASSURANCES KUFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4687 Differdange, 106, rue Woïwer.
R. C. Luxembourg B 57.550.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010060//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MEETINGS, TRANSLATIONS & INCENTIVES SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 53.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, janvier 2006.

Signature.

(010061//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MQ VISION (MQV) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.892.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour MQ VISION (MQV) HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009963.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

MQ VISION (MQV) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.892.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour VISION (MQV) HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009966.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

MQ VISION (MQV) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.892.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour MQ VISION (MQV) HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009971.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

MQ VISION (MQV) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 81.892.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2006, réf. LSO-BM00903, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour MQ VISION (MQV) HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(009972.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2006.

GEM SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.592.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Lindsay Leggat-Smith, directeur de société, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

Monsieur Stéphane Postifferi, administrateur de sociétés, élisant domicile au 24, boulevard Princesse Charlotte, c/o Carey Langlois, MC-98000 Monaco.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 25 novembre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 25 novembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur-délégué.

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société avec la limitation suivante: toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire devront requérir la signature conjointe de deux administrateurs.

Tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010069/2329/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MISELER BAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 50, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 20.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06966, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour MISELER BAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010082//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SHIPPING STAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 84.188.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 décembre 2005 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2006.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 2 décembre 2005 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 2 décembre 2005, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg administrateur-délégué.

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, de la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010072/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PATISSERIES SCHEER - BRASSEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06963, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour PATISSERIES SCHEER - BRASSEL, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010083//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.911.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 4 janvier 2006

L'Associé Unique de MATRIX LA GAUDE INVESTMENT, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Herman Boersen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Hille-Paul Schut, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller L 2519 Luxembourg, en qualité de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

R. Kimmels.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010950/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

CHAUFFAGE & SANITAIRE HEINEN STEVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 32A, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.533.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08442, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(010059//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

OUTSTANDING PRODUCTIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.
R. C. Luxembourg B 76.896.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2006, réf. DSO-BM00313, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010063//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

OUTSTANDING PRODUCTIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8333 Olm, 22, rue Abraham Lincoln.
R. C. Luxembourg B 76.896.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2006, réf. DSO-BM00314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010067//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.067.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 janvier 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Miles Cresswell-Turner, Administrateur A, 56 Conduit Street, W1S 2BG London, United Kingdom,

Monsieur William Muirhead, Administrateur A, 9, rue J. Deschamps, B-1300 Wavre,

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour STAR PARKS LUXEMBOURG HOLDCO S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010338/029/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BLANKAERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.186.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, janvier 2006.

Signature.

(010064//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BLANKAERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 83.186.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM05105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, au mois de janvier 2006.

Signature.

(010065//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

FISCHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R. C. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour FISCHER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010085//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MBC-IT-SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 102.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06971, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour MBC-IT-SOLUTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010086//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GESONDHETSBACKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 29.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06949, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour GESONDHETSBACKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010090//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SOCOTEC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1270 Howald, 23, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 26.097.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010088//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9776 Wilwerwiltz, 8A, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 98.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06915, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour ETS HOFFMANN-NEU WILWERWILTZ S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010098//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

U.M.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 33.626.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 23 janvier 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Céline Stein.

L'Assemblée décide de nommer MAZARS ayant son siège au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) dont le mandat est échu.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010107/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DE BROUT'KUERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Ettelbrück, place Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 93.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06952, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour DE BROUT'KUERF, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010118//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PANORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch, route de Colmarberg.
R. C. Luxembourg B 89.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06946, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

Pour PANORD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010120//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

TABACS - PRESSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.059.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Johanns

Administrateur-délégué

(010125//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

JOHANNS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen.
R. C. Luxembourg B 47.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wandhaff, le 30 janvier 2006.

F. Johanns

Associé-gérant

(010129//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SPIDO OIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.206.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 30 janvier 2006.

F. Johanns

Associé-gérant

(010131//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

AAL VEINEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9411 Vianden, 114, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.574.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 30 janvier 2006.

A. Hahn

Gérant

(010134//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.618.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 17 janvier 2006

Le Conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Frédéric Adam, de sa fonction d'administrateur de la société, prend acte de cette démission, et le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil décide de coopter comme nouvel administrateur Mme Sarah Bravetti, employée privée, née le 27 juillet 1979 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de donner tous les pouvoirs dont ceux de substitution, à chacun des administrateurs agissant sous leur seule signature individuelle, afin qu'il passe et signe tous les actes et documents nécessaires ou utiles à l'enregistrement et à la publication des modifications du conseil d'administration susdécrites, et en général fasse tout ce qui sera nécessaire ou utile à la finalisation desdites opérations.

Toutes ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
PA.FI. FRANCE S.A., Société Anonyme
S. Bravetti
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010168/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MANTA CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.988.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2006

1. L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, en tant qu'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission, avec effet immédiat, en tant que Commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

2. L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques, avec adresse professionnelle 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg, Madame Frédérique Vigneron, employée privée, avec adresse professionnelle 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et Madame Patricia Jupille, employée privée, avec adresse professionnelle 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. TOWERBEND LIMITED, ayant son siège social Suite 3, 45/47 Marylebone Lane à Londres W1U 2NT est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

3. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM04004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010202/655/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

LUX-INTERNATIONAL TRANSPORT, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 21.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

M. Ducomble-Arend.

(010232//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

38630

CORDREY ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 113.477.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40437 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(010182/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MOSAIC LINE, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 17, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 65.654.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, janvier 2006.

(010248//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DANKALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 52.566.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DANKALUX
Signatures

(010252//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

HAVEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.533.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de HAVEL HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

HAVEL HOLDING, S.à r.l.
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
R. Kimmels / M. van Krimpen
Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010256/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GOLDFRAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.290.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de GOLDFRAPP, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg le 16 janvier 2006.

GOLDFRAPP, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / M. van Krimpen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010258/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

TERRE ROUGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 45.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM06800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010261//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

NEISSE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.000,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.493.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de NEISSE HOLDING, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

NEISSE HOLDING, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / M. van Krimpen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010267/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**SOLUCA, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CARBURANTS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010263//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

STAR PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 32.697.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010265//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

A.S.B. TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 88.181.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010269//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CLC - COMBI LOGISTIC CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5970 Itzig, 13, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 64.907.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010273//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.450.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 4 janvier 2006

L'Associé Unique de MATRIX ST-LAURENT-DE-MURE, S.à r.l., (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Herman Boersen ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

Hille Paul Schut ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

R. Kimmels

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04588. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010946/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

**NOVELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. PECHINEY EUROFOIL LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.358.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40245 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

(010276/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CONFORT ET CHALEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof.
R. C. Luxembourg B 62.990.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONFORT ET CHALEUR S.A.

Signature

(010277//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

CORECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 50.157.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010282//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ANGERBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.282.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.531.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de ANGERBACH, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,
- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,
- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

ANGERBACH, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / M. van Krimpen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06970. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010272/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GETINGE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 68.897.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010286//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.291.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

HAWKSLEY CORPORATION, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / M. van Krimpen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06972. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010270/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GOTTLEUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.500,-.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 112.532.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique du 16 janvier 2006

L'associé unique de GOTTLEUBA, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat,

- de nommer M. Ron Seacombe, né le 6 avril 1964, Woolwich, Londres, le Royaume-Uni, résidant au 16 Shaw Close, Maidstone, Kent, ME14 5DN, le Royaume-Uni, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de nommer M. Yves Barthels, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, Luxembourg, résidant au 15, Cite op Eichelter, L-8366 Hagen, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de nommer M. Michel van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, les Pays-Bas, résidant au 14, rue Oster, L-8146 Bridel, Luxembourg, gérant additionnel de la société avec effet immédiat,

- de transférer les locaux de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

GOTTLEUBA, S.à r.l.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

R. Kimmels / M. van Krimpen

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010279/710/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

GETINGE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 68.898.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010294//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ALUX TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 95.366.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010323//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ROYAL TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 69.929.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010327//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ROHL IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbrück, 5, place de la Résistance.

R. C. Luxembourg B 93.451.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010333//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

BELOVO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 68.096.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 juin 2004

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 a décidé de:

- Renouveler les mandats des Administrateurs Isabelle De Meester, Fabien De Meester et Edwin De Meester.
- Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Jean-Paul Elvinger.
- Autoriser le Conseil d'Administration à désigner le président et l'administrateur-délégué et à fixer leurs pouvoirs.

Conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts, les mandats des Administrateurs prendront fin avec l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 juin 2004

Le Conseil d'Administration du 25 juin 2004 a décidé de réélire Monsieur Fabien De Meester aux fonctions d'Administrateur-Délégué.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010982/574/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

NETWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 216, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.036.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010336//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

ARTHUR WELTER TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.
R. C. Luxembourg B 52.372.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010343//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

APROTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 30A, Klatzber.
R. C. Luxembourg B 105.661.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010346//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

FREE STYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.664.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010348//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MOEWE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.251.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG01047, déposés pour le compte de la société par la FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro LO500599465 doivent être considérés comme nuls et sont dès lors rectifiés par le présent bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour MOEWE HOLDING S.A.

C. Cois / M. Capurso

Administrateur / Administrateur

(010984//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

ALPHA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 74.240.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010352//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PHARMA GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.
R. C. Luxembourg B 90.044.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010353//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

PHARMA GOEDERT IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.
R. C. Luxembourg B 103.773.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010357//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

DELTA CARGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 96.861.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

I. Deschuytter.

(010381//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

C.F.E.P., COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.036.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011118/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

C.F.E.P., COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.036.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011120/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

38638

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.809.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 31 octobre 2005 que:

- 1) L'Assemblée a décidé de révoquer Madame Ghislaine Marquilie de ses fonctions de Commissaire aux Comptes.
- 2) L'Assemblée a décidé de nommer en son remplacement:

La société FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., ayant son siège social, 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2006.

Luxembourg le 26 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010375//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 35.809.

Le bilan au 31 octobre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature

Un Mandataire

(010363//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

MATRIX LA GAUDE PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 90.910.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique qui ont été prises le 4 janvier 2006

L'Associé Unique de MATRIX LA GAUDE PROPERTY, S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Herman Boersen, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Hille-Paul Schut, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de Gérant et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 janvier 2006.

R. Kimmels

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, réf. LSO-BM04576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010953/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

SOPARINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.621.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40523 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(010395/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 63.706.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06969, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 26 janvier 2006.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(010396//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

UNITED PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.779.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 38052 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(010397/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

**LAUSANVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. ELOUNDA BAY FINANCE S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 111.313.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

E. Schlessler

Notaire

(010424/227/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SOCIETE D'EXPANSION FINANCIERE, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 3.842.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010955/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

NOVIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7764 Bissen, 3, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 102.304.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour la société

Signature

(010427//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.

SAL. OPPENHEIM JR. & CIE., Zweigniederlassung Luxemburg.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 42.697.

Unterschreftenverzeichnis / List of authorized signatures / Liste des signatures autorisées

Januar / January / Janvier 2006

Die rechtsverbindliche Zeichnung für unser Haus erfolgt durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei der nachstehend genannten Personen, von denen eine der Gruppe A angehören muß.

Our institution will be legally bound by the joint signature of any two of the persons indicated below of whom at least one must be of group A.

Notre maison sera valablement engagée par les signatures conjointes d'au moins deux des mandataires ci-dessous indiqués dont au moins un de la catégorie A.

Gruppe A / Group A / Catégorie A

Geschäftsinhaber / Partners / Associés-gérants

Herr Dipl.-Kfm. Detlef Bierbaum,
Herr Friedrich-Carl Janssen,
Herr Dipl.-Kfm. Matthias Graf von Krockow,
Herr Christopher Freiherr von Oppenheim, B.B.A,
Herr Dipl.-Kfm. Dieter Pfundt.

Gruppe A / Group A / Catégorie A

Geschäftsführer / General managers / Directeurs généraux

Herr Alfons Klein,
Herr François Pauly.

Gruppe A / Group A / Catégorie A

Zeichnungsberechtigte / Authorized signatories / Mandataires commerciaux

Herr Alexis Decarnière,
Frau Claudine Goedert,
Frau Huguette Lang,
Frau Bettina Nellen,
Herr Marc Sauber,
Herr Alexander Smyk,
Herr Andreas Schmitt,
Herr Paul Thilmany,
Herr Serge Weyland.

Gruppe B / Group B / Catégorie B

Zeichnungsberechtigte / Authorized signatories / Mandataires commerciaux

Herr Nico Baus,
Herr Jean-Michel Ermold,
Frau Pia Schabio.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06926. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010422//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2006.
